

Dispositif de télésurveillance des patients covid-19 à domicile par le CH Dax Côte d'Argent opérationnel depuis le 27 mars 2020

Quel est le territoire concerné ?

Sud Landes (ouest du département)

A qui s'adresse ce dispositif ?

Tous les patients dépistés covid-19 ne nécessitant pas une hospitalisation ou en sortie d'hospitalisation.

Les médecins du centre hospitalier ont accès au dispositif et les médecins de ville auront accès au dispositif (en cours de développement).

Quelle est la surveillance ?

Le dispositif s'appuie sur une cellule de télésurveillance hospitalière, et utilisant la solution technologique « Lifem ».

Les médecins infectiologues hospitaliers incluent le patient dans le dispositif.

Le patient a la responsabilité de compléter les questionnaires qui lui sont adressés (suivi biquotidien).

La cellule de surveillance a pour mission de : vérifier que tous les patients complètent les questionnaires qui leurs sont adressés et de les relancer si besoin, de suivre les résultats du traitement des questionnaires, de mettre en place les actions définies suivant le résultat du questionnaire. Elle est ouverte de 8h à 20h, J7.

Tous les jours, un bilan de l'ensemble des patients suivis est adressé au CH. Il permet de connaître le nombre de patient suivi en fonction du niveau de sévérité.

Quels sont les services pour les médecins traitants ?

Le médecin traitant est informé de l'inclusion dans le dispositif d'un de ses patients par courrier électronique.

L'accès au dispositif de télésurveillance pour les médecins traitants est en cours de développement.

Je suis médecin traitant, qui contacter pour avoir plus d'information ?

Le Dr Osorio, Référent médical du projet (osorioperezf@ch-dax.fr)